

Le rôle de l'avocat à la cour

Description

Le **droit français** et le métier d'**avocat** peuvent parfois être **complexes**. En effet, le droit est divisé en **différentes branches** et l'**avocat peut être spécialisé** pour traiter efficacement chaque dossier relatif à chaque branche. L'on retrouve entre autres un [avocat fiscaliste](#), un [avocat en droit immobilier](#), un [avocat pénaliste](#) ou un [avocat en droit international](#).

[Contactez gratuitement un avocat](#)

Qu'est-ce qu'un avocat à la cour ?

L'avocat de justice est un homme de loi **chargé de conseiller et/ou de défendre** un client devant la justice. Il existe des professionnels opérant dans un cabinet ou des [avocats en ligne](#) qui **perçoivent des honoraires d'avocat** relatifs aux services rendus. La profession d'avocat est encadrée par la [loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques](#).

La différence entre un avocat et un juriste

Selon la **loi** régissant la profession d'avocat, le juriste est un **professionnel juridique** qui exerce ses fonctions au sein d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises. Il est **lié par un contrat de travail**. Cet auxiliaire juridique se charge de la **rédaction des actes sous seing privé** indispensables au cours de la vie de l'entreprise.

Il peut également être sollicité pour **prodiguer des conseils d'ordre juridique** relatifs aux activités de la société.

Contrairement au juriste, l'avocat exerce généralement sa **profession à titre individuel**, en qualité de **salarié** d'une entreprise, en tant que **collaborateur** dans un cabinet d'avocats ou au sein d'une association.

En plus de **conseiller** ses clients, cet homme de loi se charge également de le **défendre** et de **plaider** en sa faveur devant la justice. L'avocat **peut être mandaté** pour rédiger des contrats, des actes ou des statuts sous seing privé et pour les contresigner en guise de certification.

La différence entre un avocat à la cour et un avocat inscrit au barreau

La profession d'avocat est un secteur assez règlementé et assez subtil. D'ailleurs, le droit est un **domaine divisé en différentes branches** dans lesquelles l'avocat peut choisir la spécialisation qui lui convient. De plus, la **situation géographique** de l'avocat peut constituer une distinction. À l'issue de sa **formation** en droit, l'apprenti-avocat doit **faire partie de l'ordre des avocats et s'inscrire à un barreau** avant d'exercer sa profession.

Est considéré comme **avocat à la Cour**, tous les avocats inscrits dans un barreau disposant d'une Cour d'appel. En France, l'on recense 30 juridictions collégiales également appelées **Cours d'appel**. L'on retrouve entre autres la Cour d'appel de Dijon, de Bordeaux, de Paris, de Nîmes ou celle de Rennes.

Si le barreau où l'avocat est inscrit ne dispose pas d'une Cour d'appel, l'auxiliaire de justice est appelé **avocat au Barreau**. C'est le cas des avocats inscrits au barreau de Marseille, de Bourg-en-Bresse ou de Lille. Par conséquent, ces titres sont uniquement attribués pour des **raisons géographiques et non en fonction d'un diplôme ou d'une spécialisation**.

Définition d'un avoué de justice

Un avoué de justice est un officier ministériel désigné par arrêté émanant du garde des Sceaux. Cet auxiliaire de justice ne peut exercer que dans une Cour d'appel. Sa mission consiste à **conseiller et à représenter** un client en matière commerciale ou civile.

L'avoué de justice est **expert en termes de procédure d'appel**. Avant de commencer la démarche, il évalue les chances de réussite du dossier. Ensuite, son rôle consiste à **mettre en œuvre le dossier et à mener l'instruction**. Il ne peut pas plaider en faveur de son client, mais sa signature sur les différents actes est indispensable au déroulement de l'appel.

Définition d'un avocat bâtonnier

Tous les membres d'un Barreau doivent élire un **représentant** : l'avocat **bâtonnier**. Ce porte-parole du Barreau est élu pour **deux ans** pour assurer la présidence du **Conseil de l'ordre**. Cet homme de loi dispose d'un **pouvoir disciplinaire** permettant d'instaurer les règles et la tenue en termes de discipline et de déontologie professionnelle au sein du Barreau.

Il se charge également d'**étudier et de résoudre les conflits** opposant les avocats de son Barreau.

L'avocat bâtonnier est le seul habilité à recevoir et à traiter les réclamations des clients notamment en ce qui concerne les honoraires d'avocat. Il se charge également de désigner les avocats commis d'office, particulièrement ceux dont les présumés bénéficient de l'aide juridictionnelle.

Ce président du Conseil de l'Ordre **règle les éventuels litiges ayant lieu entre un avocat et son client** et réunit les avocats de son Barreau pour une **assemblée générale** ou un **Conseil de discipline**.

La différence avec un avocat à la Cour d'appel

Comme énoncé plus haut, l'avocat à la Cour est un avocat exerçant dans un Barreau avec une Cour d'appel. Cet auxiliaire est **différent d'un avocat à la Cour de cassation**.

Qu'est-ce qu'une Cour d'appel ?

La **Cour d'appel** est une juridiction de droit commun du **second degré** composée de **magistrats professionnels** qui sont également appelés **conseillers**. Elle est dirigée par un **Premier Président** et dispose d'un **parquet**.

Cette juridiction se charge d'**examiner un dossier déjà jugé** par un tribunal d'instance, un tribunal de grande instance, un tribunal de commerce, un conseil de prud'hommes ou un tribunal paritaire des baux ruraux.

Lorsqu'un jugement a été rendu par la juridiction chargée de l'affaire et qu'**une des parties n'est pas satisfaite**

, elle peut faire appel à la **Cour d'appel** pour rendre un arrêt permettant de **confirmer ou d'annuler le jugement déjà rendu**.

La Cour d'appel est répartie en **plusieurs chambres spécialisées**, dont la chambre **civile**, la chambre **commerciale** ou la chambre **pénale**, qui sont dirigées par un **Président de chambre**. Le traitement du dossier dépend de la chambre compétente.

Pour confirmer ou annuler un jugement de première instance, les formations collégiales d'appel comprennent **trois magistrats en formation normale et cinq magistrats dans la formation solennelle**.

Qu'est-ce qu'un avocat à la Cour de cassation ?

Si l'une des parties d'une affaire menée devant la justice n'est **pas satisfaite** d'un jugement rendu **en première instance**, elle peut faire appel en recourant à la **Cour d'appel**.

Si le jugement annoncé par cette instance du second degré n'est **pas encore satisfaisant**, elle peut recourir à la **juridiction la plus élevée** de l'ordre judiciaire français qui est la **Cour de cassation**.

Comme son nom l'indique, **l'avocat à la Cour de cassation est un auxiliaire de justice exerçant à la Cour de cassation**. Il est également appelé avocat aux Conseils ou avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Ce professionnel jouit du monopole devant la Cour de cassation pour **représenter et défendre un justiciable**.

L'avocat à la Cour de cassation défend non seulement les justiciables, mais également l'application des règles du droit durant le traitement d'une affaire. De ce fait, son intervention n'est possible que si les règles du droit sont en jeu. Cet auxiliaire de justice **peut être saisi par l'avocat de première et seconde instance** ou directement par le **justiciable**.

Comment trouver un avocat à la cour ?

Pour **trouver un avocat à la Cour spécialisé dans la procédure d'appel**, il est recommandé de se rendre auprès de **l'Ordre des avocats** ou au **secrétariat du TGI** du lieu de résidence du justiciable. Certains Barreaux comme celui de Paris disposent

également d'un **site internet** répertoriant la liste des avocats du Barreau avec leurs coordonnées.

En savoir plus sur le métier d'avocat :

- [Avocat en ligne : Comment ça marche ?](#)
- [Combien coûte un avocat ?](#)
- [Avocat en cour de cassation](#)
- [Avocat gratuit : Est-ce possible ?](#)
- [Divorce sans avocat : Est-ce possible ?](#)
- [Convention d'honoraires d'avocat : Guide complet](#)
- [Honoraire d'avocat : Guide complet](#)
- [Faire appel à un avocat après un accident de la route](#)
- [Avocat commis d'office : comment ça marche](#)
- [Notre top des blogs avocats](#)